RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BATT AUDIT

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 58, boulevard d'Austrasie, 54000 NANCY
414 570 622 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 02 juillet,
A 9 heures 15,

Les associés de la Société BATT AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 58, boulevard d'Austrasie 54000 NANCY, sur convocation à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal FRANCOIS, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Nathalie Lefebvre est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8 000 actions sur les 8 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du présidént,
- La lettre de démission de Monsieur Pascal François
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Pascal FRANCOIS de son mandat de Président à compter de ce jour, pour cause de départ en retraite.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Pascal FRANCOIS pour le travail accompli durant la durée de son mandat.

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Stéphane RONDEAU
Né à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Monsieur Stéphane RONDEAU, présent à cette Assemblée, accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et Monsieur Stéphane Rondeau qui accepte les fonctions de président.

Pascal FRANCOIS
Bon pour démission



Stéphane RONDEAU
Bon pour acceptation des fonctions de président



Nathalie LEFEBVRE
Secrétaire



G.B. C.J. P.F. C.G. C.N. C.B. H.R. N.B. J.V. J.G. A.S. A.S. N.C. M.B. T.S. C.B. I.S. A.F. S.R. V.B. A.Z. E.P. S.R. C.D. O.C.